482 € P.I

Service Public
Fédéral
FINANCES

Exp.: ANTENNE MUT.215 BRUXELLES /2016-DD-00568999
BD JARD.BOTANIQUE 50 B398 1000 BRUXELLES

RP

0105412885004526219000682229 34

Lisback, Christian
PALLA, ANNI
RUE EDOUARD DEKOSTER 0109
1140 EVERE

Administration générale de la Documentation patrimoniale

Mesures & Evaluations

Date de la notification : 24.06.2016

Notification du revenu cadastral

Madame, Monsieur,

Par cette notification[1], nous vous communiquons le revenu cadastral qui a été attribué à la parcelle dont vous trouverez les informations dans le tableau ci-dessous. Ce revenu cadastral est estimé ou réestimé[2] pour la (les) raison(s) répertorié(e)s ci-dessous dans la rubrique «Motivation».

Cette notification remplace et annule toute notification précédente concernant cette parcelle.

COMMUNE : 21006 - EVERE 1 DIV
N° dossier : MEOW-2016-DD-00568999

BIENS INSCRITS A LA DOCUMENTATION PATRIMONIALE AU(X) NOM(S) DE :
Lisback, Christian & Palla, Anni

SITUATION DE LA PARCELLE (rue, numéro, lieu-dit, hameau) (détails complémentaires)	DESIGNATION CADASTRALE			NATURE DE LA PARCELLE	CONTENANCE			CLASSEM. ET REVENU A L'HA (non bâti)	REVENU CADASTRAL	
	Section	N° de la parcelle	Partition[3]		ha	a	ca		Code	Montant EUR
1	2	3	4	5	6			7	8	9
R EDOUARD DEKOSTER 109	A	228 Z	P0000	MAISON		01	45		2F	951

Motivation: Réévaluation, modification notable
- Le revenu cadastral prend effet à partir du 01.02.2016[4].

DONNEES TECHNIQUES DE LA PARCELLE (voir info en annexe):

A . 2 . Y . 0001 . 2016 / 1 . Y . 1 / 1 . 6 . 80

[1] Conformément à l'article 495, § 1 du Code des impôts sur les revenus 1992 (voir annexe).
[2] Conformément à l'article 494, § 1 et § 2 du Code des impôts sur les revenus 1992 (voir annexe).
[3] Si une parcelle cadastrale nécessite une identification plus précise, par exemple pour les immeubles à appartements, elle est divisée en une parcelle-plan et en une ou plusieurs parcelles cadastrales patrimoniales. Dans ce cas, par bien immobilier sur lequel un droit est exercé, on peut étendre l'identification avec un numéro de partition. Le numéro de partition n'est pas repris sur le plan cadastral.
[4] Conformément à l'article 494, § 5 du Code des impôts sur les revenus 1992 (voir annexe).

Pour plus d'informations sur votre dossier, veuillez prendre contact avec :

V-659200000